



Le dispositif apprentissage en 2022



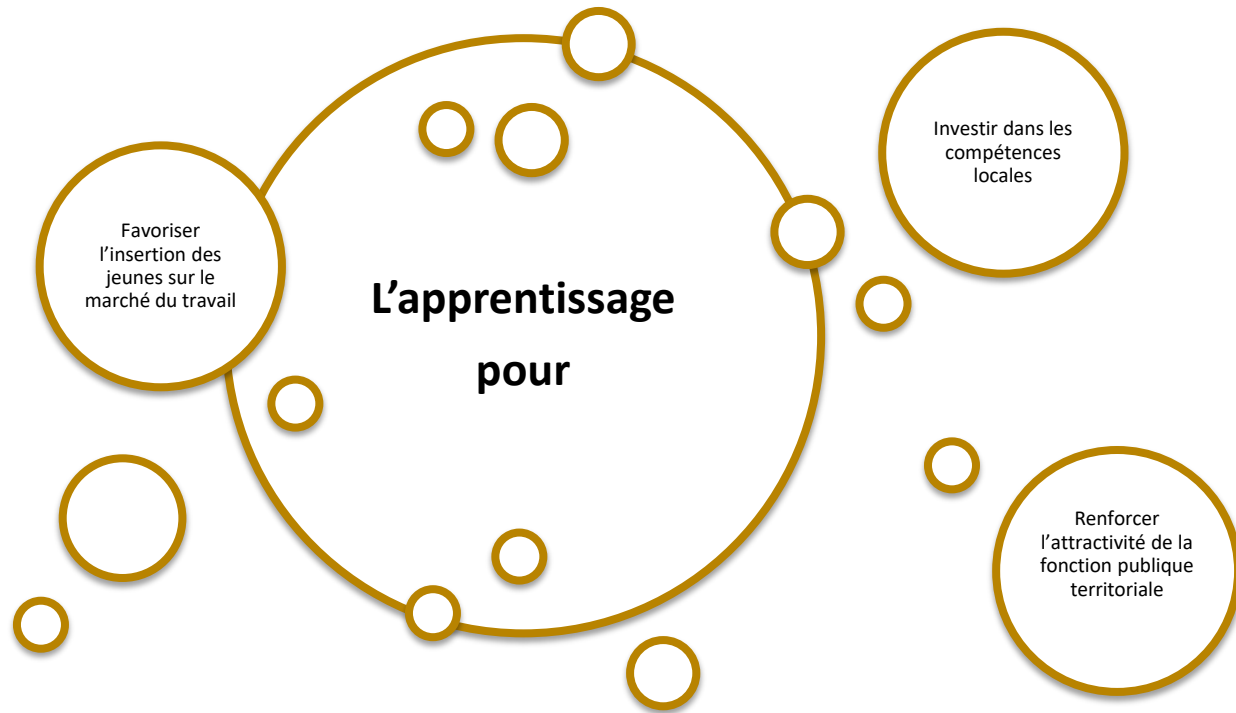
Webinaire
Information
Collectivités

Mars 2022



Le CNFPT, interlocuteur unique des collectivités territoriales

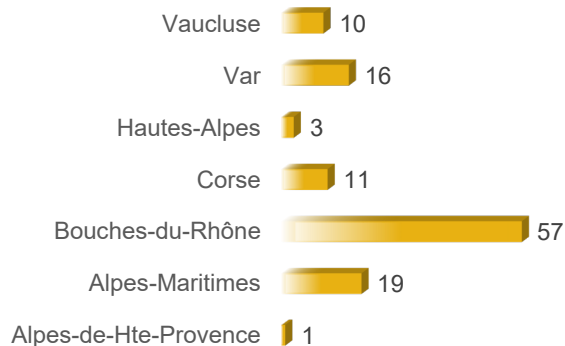
Les enjeux de l'apprentissage



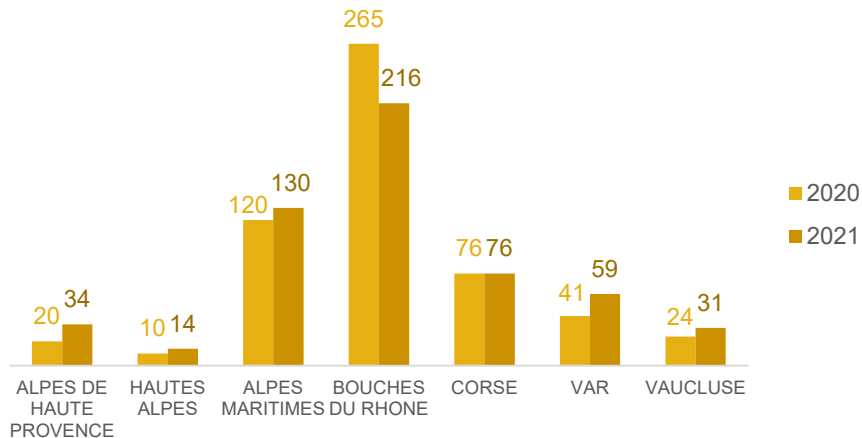
Contrats 2020 – 2021

Photographie PACA-CORSE au 25/02/2022

REPARTITION DES 117 CFA EN
PACA - CORSE



REPARTITION DES 1116 APC délivrés en PACA - CORSE



Le CNFPT, interlocuteur unique des collectivités territoriales

Un outil au service de la gestion des ressources humaines



Métiers en tension & Territoires en tension



Métiers à fort renouvellement de compétences



Recrutement & concours

- Équivalences de diplômes
- Prise en compte de la durée du contrat d'apprentissage => 3^{ème} concours de la FP



Transmission et maintien des compétences

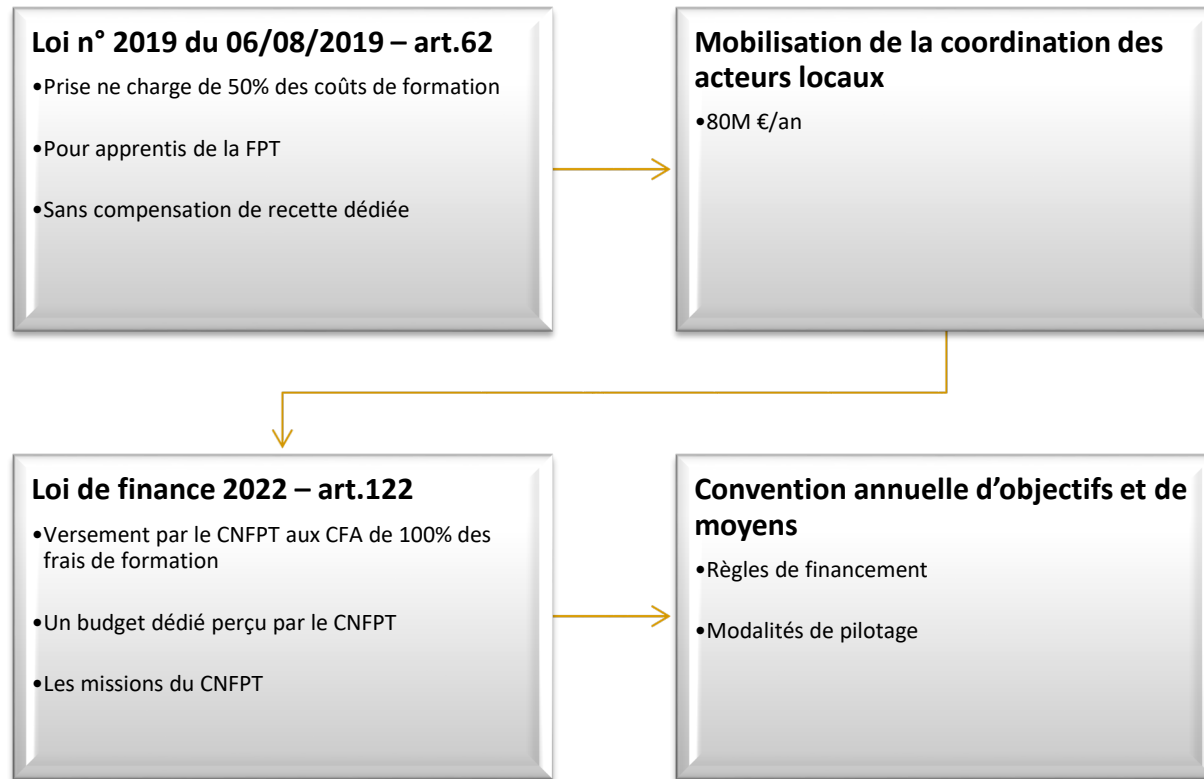
La convention d'objectifs et de moyens Etat / CNFPT

❑ La cotisation

❑ Le dispositif



Historique



Le CNFPT au centre du dispositif



Développer et promouvoir
l'apprentissage
dans la FPT



Opérer des recensements
territorialisés



Piloter et suivre
les engagements

La cotisation

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2022

Un
objet
exclusif

La formation des
apprentis du
secteur public

Un taux
encadré

Taux plafond 0,1
% de la masse
salariale

Taux
2022
0,05%

50% des contrats
signés à compter
du 01/01/2022
(1^{ère} année du
contrat de 2 ans)

☐ **Texte de référence** : Article 122 de la loi de finances pour 2022

☐ **Pas de fongibilité entre**

- ☐ le taux de la cotisation obligatoire de droit commun (0,9%) assis sur la rémunération des agents de droit public (titulaires et non titulaires)
- ☐ et le taux de cotisation de financement de l'apprentissage

Dispositif

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2022

Budget apprentissage	Prise en charge CNFPT	Nouveautés
☐	☐	☐
☐ Cotisation 0,1% (soit 40 millions en prévisionnel)	☐ 100%	☐ Accord préalable de financement Avant signature du contrat Figurant dans convention
☐ 15M euros Etat	☐ du montant de référence	☐ La certification QUALIOPi des CFA ★ conditionne la demande de financement
☐ 15M euros France compétences	☐ au prorata du nombre de mois du contrat	☐ Intégration de la majoration liée au handicap dans la prise en charge
☐ 10M euros CNFPT		

- ☐ Décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale
- ☐ Pour les contrats **signés avant 2022** (date de conclusion en 2020 et 2021) **pas d'effets rétroactif**. Application du dispositif de financement à **50%**
- ☐ **Liste des montants maximaux de prise en charge des frais de formation par diplômes ou titre à visée professionnelle** accessible sur le site Internet du CNFPT : <https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/documents-utiles/national>
- ☐ ★ **Certification QUALIOPi** : article L 6316-4 du code du travail : Pour les établissements de l'enseignement supérieur, la réglementation actuelle exempte les OFA/CFA de ladite certification. Ces établissements devront donc produire comme pièce justificative, un document qui spécifie cette exemption de certification
- ☐ Situation de **handicap** : les aides du **FIPHP** peuvent être sollicitées en complément. Le catalogue des aides est accessible en ligne <http://www.fiphp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHP>

Exemples de contribution du CNFPT

CAP cuisine en 2 ans (24 mois) – contrat signé en 2022

Coût du CFA = 5 250 €/an

Montant de référence = 5 250 €/an

Contribution CNFPT = 5 250 €/an

Reste à charge collectivité = 0,00 €/an

1^{ère} année

Collectivité 0,00 €

CNFPT 5 250 €

2^{ème} année

Collectivité 0,00 €

CNFPT 5 250 €

Coût du CFA = 6 500€/an

Montant de référence = 5 250 €/an

Contribution CNFPT = 5 250 €/an

Reste à charge collectivité = 1 250 €/an

1^{ère} année

Collectivité 1 250 €

CNFPT 5 250 €

2^{ème} année

Collectivité 1 250 €

CNFPT 5 250 €

Coût du CFA = 4 850 €/an

Montant de référence = 5 250 €/an

Contribution CNFPT = 4 850 €/an

Reste à charge collectivité = 0,00 €/an

1^{ère} année

Collectivité 0,00€

CNFPT 4 850 €

2^{ème} année

Collectivité 0,00 €

CNFPT 4 850 €

Exemples de contribution du CNFPT : différence 2020 / 2022

CAP cuisine :

Ancien dispositif

Coût du CFA = 5 250 €/an

Montant de référence = 5 250 €/an

Contribution CNFPT = 2 625 €/an

Reste à charge collectivité = 2 625 €/an

1^{ère} année

Collectivité 2 625 €

CNFPT 2 625 €

2^{ème} année

Collectivité 2 625 €

CNFPT 2 625 €

Nouveau dispositif 2022

Coût du CFA = 5 250 €/an

Montant de référence = 5 250 €/an

Contribution CNFPT = 5 250 €/an

Reste à charge collectivité = 0,00 €/an

1^{ère} année

Collectivité 0,00€

CNFPT 5 250 €

2^{ème} année

Collectivité 0,00 €

CNFPT 5 250 €

☒ Pour les contrats signés **avant 2022** (date de conclusion en 2020 et 2021), **pas d'effet rétroactif**. Application du dispositif de financement à **50%**

Prévision budgétaire pour l'employeur en 2022

2 CAP cuisine : coût CFA = montant de référence = 5 250 €/an

Contrat 1 signé en 2021	Contribution CNFPT = 2 625 €/an
	Reste à charge collectivité = 2 625 €/an
Contrat 2 signé en 2022	Contribution CNFPT = 5 250 €/an
	Reste à charge collectivité = 0,00 €/an

Budget apprentissage employeur 2021

- Contrat 1 : 2 625 €

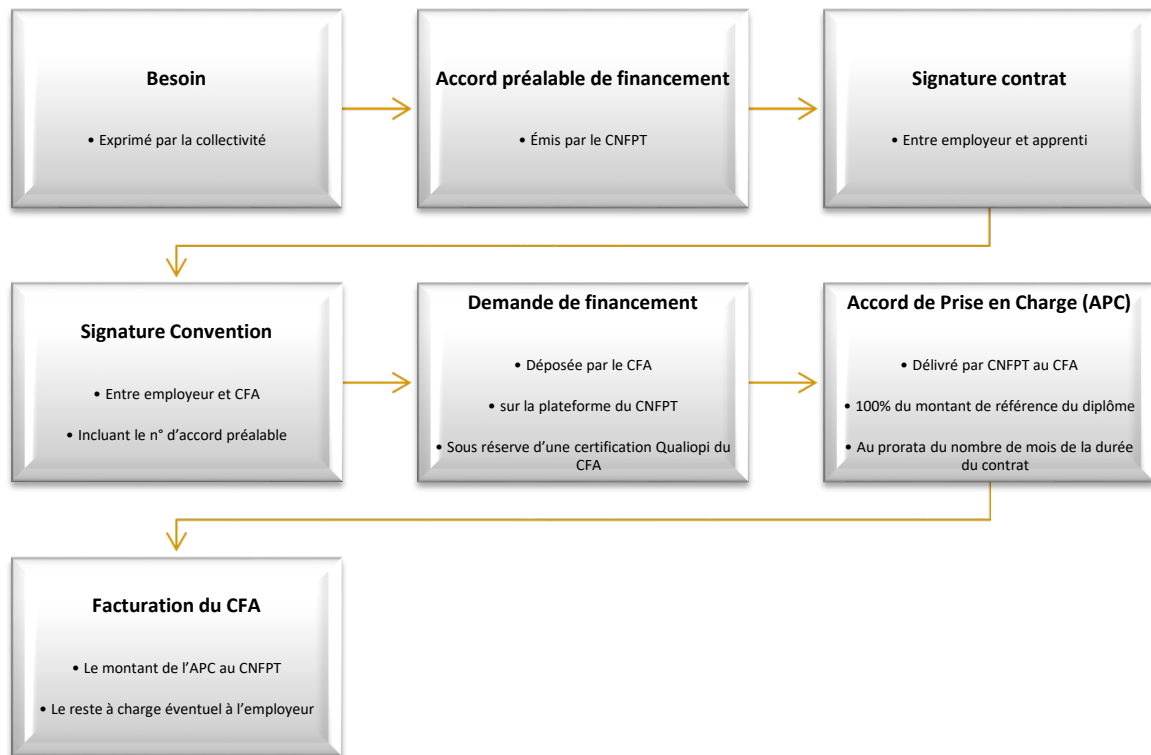
Budget apprentissage employeur 2022

- Contrat 1 : 2 625 €
- Contrat 2 : 0,00 €

- ☐ 2022 est une année transitoire qui voit cohabiter 2 dispositifs
 - les **contrats en cours** restent financés par le dispositif à **50%**, y compris pour les échéances 2022
 - les contrats ayant fait l'objet d'un dépôt de demande tardif mais correspondant à des **contrats signés avant 2022** bénéficient du dispositif à **50%**
- ☐ Dans le cas d'un **coût CFA > coût plafond**, la **différence reste à la charge de la collectivité**, y compris pour les contrats signés en 2022

Les étapes pour les contrats signés en 2022

La collectivité : un nouvel interlocuteur pour le CNFPT



Le recensement des besoins

Pourquoi et comment ?

Pourquoi ?

La nécessité de piloter de manière
efficace l'enveloppe dédiée

Consolidation
national des besoins
des CT

★ Pilotage national et
allocation
d'enveloppe régionale

Comment ?

Recensement national

Via IEL

4 à 5 semaines à
compter de mi Mars

- ❑ Point de départ de l'attribution des accords préalables de financement
- ❑ Objectif national **2022** : signature de **8000 contrats**

Le recensement des besoins

L'accès via IEL

Hptgnwuj MYKCGZEY - ASS FORMATION PERMANENTE PERSONNEL HOS [Me déconnecter](#)

INSCRIPTION EN LIGNE

ACCUEIL INFO MES INSCRIPTIONS MES AGENTS MES OUTILS MES TABLEAUX DE BORD DISPENSES APPRENTISSAGE MON COMPTE

Accès à la plateforme

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME D'INSCRIPTION EN LIGNE DU CNFPT

Ce site vous permet d'obtenir toutes les informations sur l'organisation des formations statutaires

Pour les collectivités, il permet également d'inscrire en ligne ses agents à la formation d'intégration

d'effectuer d'éventuelles demandes de dispenses

Pour vous accompagner dans l'utilisation de cette plateforme, nous vous invitons à [consulter le tutoriel](#) ou à nous contacter.

ACTUALITES

FLASH INFO : INSCRIPTIONS AUX TESTS DES PRÉPARATIONS CONCOURS

les tests d'automne seront en distanciel. En conséquence, une adresse mail **individuelle** est obligatoire, lors de l'inscription des agents

FLASH INFO : CENTRE DE SUPPORT INFORMATIQUE CNFPT

NOUVEAU

Vous avez une question concernant l'application « Inscription en ligne » ? Contactez le centre de support informatique. Pour cela, plusieurs possibilités :

- pour les **services formation des collectivités ou leurs agents**, par le formulaire de contact accessible par le lien « Contactez-nous » dans la page d'accueil du portail « Inscription en ligne » ;
- pour les **services formation des collectivités uniquement**, par téléphone au **0800 100 310** du lundi au vendredi de 8h à 18h30 heure de Paris (numéro vert).

FLASH INFO : FRAIS DE DÉPLACEMENT

Dorénavant, l'indemnisation des frais de déplacement stagiaires ne s'effectuera que par virement bancaire. A cet effet, chaque agent est invité à se munir de son RIB/RIP lors de sa venue sur le lieu de formation et à le remettre, lors de l'émargement, à l'agent représentant le CNFPT. A défaut, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, les

Mon tableau de bord

Intégration

[Aucun agent inscrit](#)
[Inscrire un agent](#)

Comptes de préinscriptions

[0 compte à valider](#)

Demandes de formation à instruire

[0 préinscription à valider](#)
[0 préinscription à un dispositif à valider](#)



- ❑ Un problème **technique** sur IEL :
marielaure.villeneuve@cnfpt.fr
- ❑ Possibilité de revenir sur le **questionnaire** jusqu'à la fin de la période de recensement



Le recensement des besoins

Accès à la plateforme



The screenshot shows the CNFPT website interface. At the top, there is a header with the CNFPT logo, a user profile picture, and the text 'Hpfgrwuj MYKCGZEY - ASS FORMATION PERMANENT'. Below the header, there is a navigation bar with links: ACCUEIL, INFO, MES INSCRIPTIONS, MES AGENTS, MES OUTILS, MES TABLEAUX DE BORD, DISPENSES, APPRENTISSAGE (highlighted), and MON COMPTE. A sub-navigation bar shows 'Vous êtes ici' followed by 'Apprentissage' and 'Accès à la plateforme'. The main section is titled 'ACCÈS À LA PLATEFORME' and contains the following text:

Recensement des intentions de recrutement d'apprentis

En application des dispositions de financement issues de la loi de finances pour 2022 qui portent à 100 % le financement des frais de formation dans la limite des montants maximaux, pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022, le CNFPT met en œuvre un nouveau dispositif de pilotage.

Afin de disposer d'une vision nationale la plus exhaustive possible des financements à engager, le CNFPT conduit, en amont, un recensement, auprès des collectivités territoriales et les établissements publics en relevant, des besoins en recrutement d'apprentis. Pour ce faire, il met à leur disposition un espace depuis IEL pour consigner, dans un formulaire dédié, le nombre de contrats d'apprentissage pressentis pour cette année.

Pour vous connecter à la plateforme Apprentissage depuis cette page, sélectionnez la collectivité territoriale pour laquelle vous souhaitez indiquer les intentions de recrutement d'apprentis, puis cliquez sur le bouton Se connecter.

At the bottom, there is a dropdown menu for 'Collectivité' with 'ASS FORMATION PERMANENTE PERSONNEL' selected, and a 'Se connecter' button.



- ☐ Un problème **technique** sur IEL :
marielaure.villeneuve@cnfpt.fr
- ☐ Possibilité de revenir sur le **questionnaire** jusqu'à la fin de la période de recensement



Le recensement des besoins

Le formulaire de saisie du recensement



❑ Un problème **technique** sur IEL :

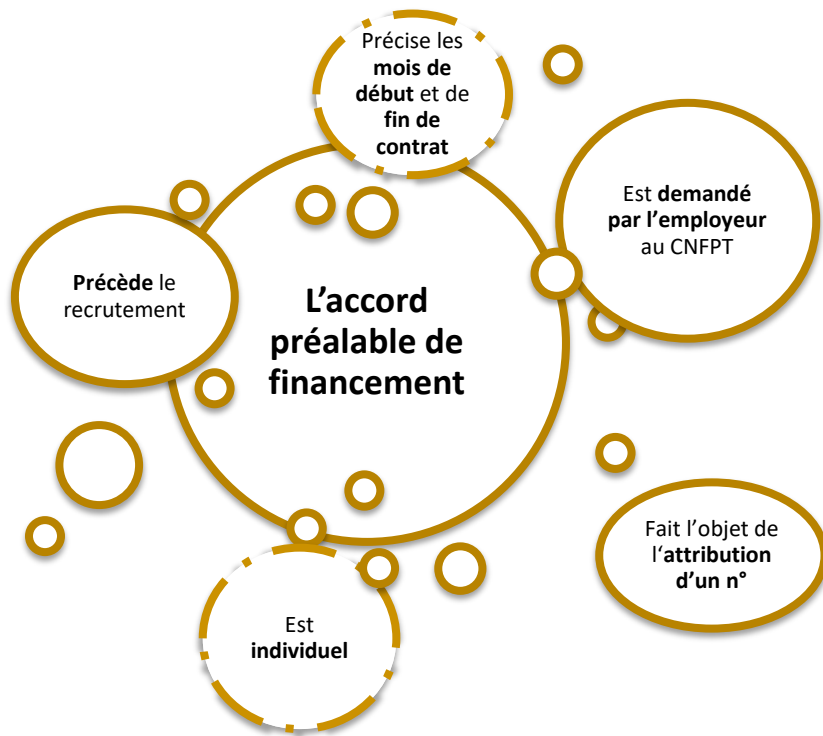
marielaure.villeneuve@cnfpt.fr

❑ Possibilité de revenir sur le questionnaire jusqu'à la fin de la période de recensement



L'accord préalable de financement

Une étape préalable à la signature du contrat et de la convention



☐ Les demandes d'accord préalable sont déposées via IEL

Pour rester informé

Les pages Internet du CNFPT dédiées à l'apprentissage

❑ Page nationale

L'APPRENTISSAGE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

<https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/lapprentissage-collectivites-territoriales/national>



L'APPRENTISSAGE EN PACA-CORSE

Vous trouverez ici les informations concernant le recrutement d'un apprenti en PACA-Corse.

Pour tout savoir sur la contractualisation et le rôle du CNFPT: *cliquez ici pour accéder à la page nationale sur l'apprentissage avec le CNFPT.*

❑ Page PACA

L'APPRENTISSAGE EN PACA- CORSE

<https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/apprentissage-votre-contact-paca-corse/provence-alpes-cote-dazur>